

Risques naturels et technologiques

Département
de la Seine-Maritime



VINNEMERVILLE

INFORMATION DES POPULATIONS

La commune de VINNEMERVILLE est exposée à :

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à VINNEMERVILLE : inondation, mouvement de terrain et nucléaire.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Fernand DANVY

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain

■ 1 risque technologique



Nucléaire

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Mairie
VINNEMERVILLE



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

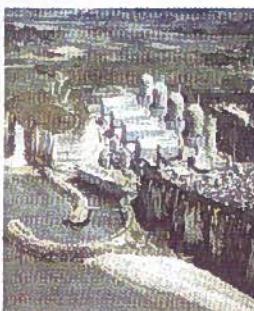
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce dossier a été établi en mai 2004 conjointement par la mairie de VINNEMERVILLE et la préfecture de la Seine-Maritime - SIRACED PC

LES RISQUES NATURELS	Risques	Prévention
<h3 data-bbox="69 339 316 450">Inondation</h3> 	<ul data-bbox="377 350 1230 657" style="list-style-type: none"> ■ Les inondations sur la commune de VILLENEUVEVILLE proviennent de ruissellements d'origine rurale, avec accumulation dans les points bas. ■ Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour l'inondation de juin 1983. ■ Lors d'inondations en novembre 2000, la route départementale n°471 a été inondée, ainsi que quatre habitations situées en contrebas dans la rue de l'ancienne boulangerie. La hauteur d'eau atteinte dans ces habitations étaient comprises entre 0.20 et 0.40 mètre. Le débordement d'une mare a contribué également à ces inondations. 	<ul data-bbox="1282 350 2113 599" style="list-style-type: none"> ■ La commune fait partie du bassin versant de la Villedommartin, pour lequel une étude globale concernant les problèmes d'inondation doit déboucher sur des travaux coordonnés sous l'égide d'un syndicat intercommunal. ■ La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement météorologique le nécessitant.
<h3 data-bbox="69 771 345 974">Mouvement de terrain</h3> 	<ul data-bbox="377 831 1230 1085" style="list-style-type: none"> ■ Des indices de cavités et d'effondrements ont été signalés par la commune, notamment lors d'enquêtes réalisées en 1985 et 1995 (effondrements de la Ferme de Bourgainville et du Moulin, et, en octobre 1999, sur la parcelle agricole ZA 13). ■ Par ailleurs, 2 indices ont été répertoriés par le BRGM (service régional géographique et minier de Haute-Normandie) dans le bourg, au nord de la route départementale n°471, et le long de la route départementale n°479, au droit de l'Abattoir. 	<ul data-bbox="1282 831 2113 1053" style="list-style-type: none"> ■ La cartographie réalisée dans le Document Communal de Synthèse est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données. ■ Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière (dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens), doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (loi du 30 juillet 2003).

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Nucléaire



Risques

- La sûreté nucléaire vise non seulement à prévenir les accidents mais aussi à en limiter les conséquences. A cet effet, il convient de prévoir les dispositions nécessaires pour maîtriser une situation accidentelle, même peu probable. La présence du Centre de Production Nucléaire de PALUEL à proximité de la commune de VINNEMERVILLE (10 km) justifie que ce risque soit pris en compte.
- En cas d'accident nucléaire majeur, les risques liés à un relâchement important de substances radioactives dans l'environnement sont de deux ordres :
 - un *risque d'exposition externe*, à distance ou au contact, dû au rayonnement émis par le nuage radioactif et par le dépôt au sol de ce nuage,
 - un *risque d'exposition interne* en cas d'inhalation d'air contaminé au passage du nuage radioactif, d'ingestion de produits alimentaires contaminés ou de transfert de produits radioactifs au travers d'une blessure cutanée.

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, nature et proximité des substances radioactives, conditions météorologiques...). On limite :

- le *risque d'exposition externe* à distance (nuage radioactif) par la mise à l'abri dans un bâtiment fermé et le risque d'exposition au contact (dépôt sur le corps) par un simple lavage, l'eau entraînant les particules radioactives,
- le *risque d'exposition interne* par un traitement médical préventif (comprimé d'iode) ou curatif approprié.

Prévention

- **Une réglementation rigoureuse** comprenant
 - des plans de secours élaborés et mis en œuvre par l'industriel ou par le Préfet. Des sirènes sont installées sur les centrales nucléaires pour prévenir la population en cas d'alerte. Pour les communes plus éloignées de la centrale, les habitants peuvent être alertés par des véhicules munis de haut-parleurs.
 - des exercices de simulation permettant de vérifier l'efficacité de ces plans
 - des comprimés d'iode stable mis à la disposition de la population proche de la centrale nucléaire
- relayée par :

- **La commission locale d'information** sur les centrales qui participe à de nombreuses actions :

- diffusion des consignes de sécurité auprès de la population
- réalisation de vidéos sur les méthodes de confinement en milieu scolaire
- publication d'ouvrages sur l'environnement radiologique des centrales

- Le CNPE de PALUEL est muni de deux sirènes d'alerte, dites sirènes "PPI". Des essais de sirènes PPI sont effectués le 1er mercredi de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h 15.



 Le son d'alerte est modulé pendant 3 fois 1 minute, espacées de 5 secondes.

— Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.

Information

- **En ce qui concerne le risque naturel**, la préfecture, informée des phénomènes météorologiques exceptionnels, met en alerte si besoin l'ensemble des services opérationnels. La mairie est contactée si nécessaire. Si une évacuation devait être effectuée, la population serait alertée par la municipalité.
- **En cas d'accident nucléaire grave et sortant de l'enceinte de l'établissement**, la population serait informée de l'évolution de la situation et de la conduite à tenir par des messages diffusés par des véhicules munis de haut-parleurs des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie ou de la municipalité, et par la radio et la télévision locales. Si une évacuation s'avérait nécessaire, des autocars seraient mis à la disposition de la population qui serait alors dirigée vers un lieu d'hébergement.

☎ 02.35.27.40.80	Mairie de VINNEMERVILLE
☎ 02.32.76.50.00	Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☎ www.seine-maritime.pref.gouv.fr
	Risques naturels
☎ 02.35.58.53.27	Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
☎ 08.92.68.02.76	Répondeur Météo-France ☎ www.meteo.fr
	Risque nucléaire
☎ 02.31.46.50.00	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Division des Installations Nucléaires ☎ www ASN.gouv.fr
✉ www.prim.net	Site Internet du ministère de l'Ecologie et du développement Durable
✉ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/une.htm	Site Internet de l'Académie de Rouen

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

FRANCE BLEU Haute-Normandie 96.3 FM

FRANCE INTER 91.1 FM

Plan d'affichage

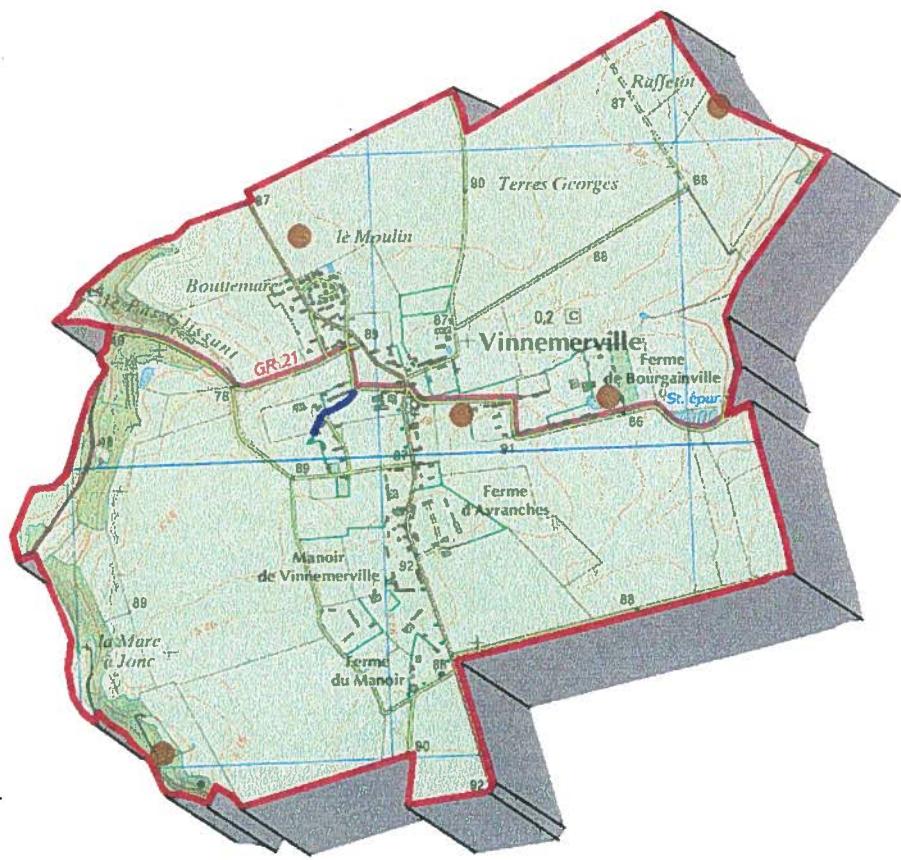
La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers

VINNEMERVILLE
RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
NUCLEAIRE



ECHELLE 1/25 000 ème
0 500 m 1000 m

- Carte au 1/25 000 n° 1809 OT
- © IGN - Paris - 2004
- Autorisation n° 43 - 04002

LEGENDE	
Risques technologiques	Risques naturels
Nucléaire	<ul style="list-style-type: none"> Indice de cavité souterraine (inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié) Inondation

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en mai 2004, en fonction des connaissances et des documents de référence.